

EDITO

Par Jean-Claude Barbot, Président de l'ADCAM

Donnez votre propre avis sur les perspectives de gestion de carrière ouvertes par le rapport MOREL !

Le rapport MOREL offre de nouvelles perspectives dans la gestion et le suivi des carrières. Le dispositif d'accès aux listes d'aptitude devrait être profondément rénové dès 2013 ainsi que les mécanismes d'évaluation avec un renforcement du rôle des Caisses Nationales et du comité des carrières. Le positionnement et le rôle de l'EN3S seront également modifiés avec notamment un accompagnement plus fort des cadres dirigeants et des agents de direction tout au long de leur carrière. L'incitation à la mobilité est clairement affirmée.

Le 28 juillet 2011, le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a confié à Annick MOREL, la mise en œuvre des propositions de son propre rapport.

Dans ce cadre, 6 chantiers ont été ouverts afin de préciser les conditions de mise en place de la réforme :

- organisation de la liste d'aptitude, des procédures de nomination, d'agrément, de fin de fonctions ;
- outils de dynamisation de la gestion des ressources humaines des Caisses Nationales ;
- outils d'évaluation communs pour la liste d'aptitude et pour le comité des carrières ;
- mise en place d'un observatoire des ressources dirigeantes ;
- réforme de l'EN3S ;
- mise en œuvre conventionnelle des orientations du rapport.

A ce jour, seul le chantier de la liste d'aptitude a fait l'objet d'une communication portant sur son état d'avancement, sachant que les textes (arrêté et décret en conseil d'État) doivent être finalisés pour le mois de septembre.

Cette réforme a incontestablement le mérite de moderniser le suivi et l'évaluation des agents de direction. Mais elle va aussi sensiblement modifier les possibilités de trajectoire professionnelle et les conditions d'exercices du métier d'agent de direction.

C'est pourquoi, l'ADCAM souhaite aujourd'hui recueillir votre opinion sur les points clés du rapport MOREL. Pour ce faire, un questionnaire en ligne est proposé à tous

les agents de direction en fonction au sein de l'Assurance Maladie. Ce questionnaire est ouvert du **28 juin 2012 au 20 juillet 2012**.

POUR PARTICIPER À L'ENQUÊTE

L'enquête est accessible en un clic sur le lien proposé dans le message d'accompagnement de la lettre n°6 de l'ADCAM.

L'enjeu de ce questionnaire est triple :

- sensibiliser les agents de direction sur l'importance de cette réforme et les enjeux associés ;
- évaluer le degré d'adhésion des agents de direction aux principales orientations du rapport Morel, gage de la réussite de toute réforme ;
- alerter les décideurs sur les modalités de sa mise en œuvre et les éventuels ajustements nécessaires en s'appuyant sur les commentaires et suggestions de l'ensemble des agents de direction.

L'exploitation du questionnaire vous sera restituée début septembre. Elle fera naturellement l'objet d'une communication auprès de la direction de la Sécurité Sociale, des Caisses Nationales, de l'UCANSS et de Madame MOREL.

Merci de bien vouloir consacrer un peu de votre temps sur ce sujet dont les enjeux, j'en suis convaincu, n'échappent à personne !

L'ADCAM organisera un débat avec Madame MOREL sur les enjeux de la réforme de la gestion des cadres dirigeants le 24 septembre prochain à partir de 17h00, qui pourrait se dérouler dans les locaux de la CNAMTS. Ce débat, ouvert à l'ensemble des agents de direction de la branche sera l'occasion de partager les résultats de l'enquête en ligne et de faire valoir nos points de vue. Je vous invite dès à présent à réserver cette date dans vos agendas !